

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 1^{er} mars 2021

LE CEREMA LANCE UN APPEL À PROJETS CEREMALAB SUR LE THÈME DE LA « RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ET DE LEURS INFRASTRUCTURES »

Avec ce premier appel à projets dans le cadre de CeremaLab – son dispositif spécifique à l’attention des startups et des PME innovantes, en lien avec l’institut Carnot Clim’adapt –, le Cerema souhaite détecter et nouer des collaborations avec des entreprises porteuses de solutions innovantes répondant de manière concrète et opérationnelle à l’enjeu de la résilience des territoires.



POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

La crise sanitaire et économique actuelle, mais aussi l’urgence climatique, ont poussé le Cerema à s’engager pour l’innovation et donc l’emploi dans les territoires. Comment ? En mettant son expertise, ses plateformes technologiques, ses capacités de recherche, de développement et d’expérimentation à la disposition des startups et PME, au plus proche des projets territoriaux, avec le dispositif CeremaLab.

Lancé en octobre dernier lors du Meet’Up GreenTech innovation, **CeremaLab est un dispositif d’accompagnement technique et territorial des startups et des PME innovantes, en lien avec l’institut Carnot Clim’adapt.** Le Cerema, par sa connaissance des acteurs territoriaux, son expertise thématique mais aussi par l’ouverture à son écosystème, peut aider ces entreprises à rendre robuste leurs solutions et à trouver leur marché.

Le Cerema a récemment noué des collaborations avec des entreprises innovantes dans le cadre de son dispositif CeremaLab – par exemple avec la startup Altaroad. **Il franchit une nouvelle étape avec ce premier appel à projets.**

QUEL EST L’OBJET DE CET APPEL À PROJETS ?

Le Cerema souhaite détecter et nouer des collaborations avec des entreprises porteuses de solutions innovantes répondant de manière concrète et opérationnelle à l’enjeu de la résilience des territoires. Accompagner, accélérer, mettre en avant : l’objectif est d’avoir un maximum d’impact réel sur le terrain pour renforcer l’adaptation des territoires aux différents événements qui peuvent survenir.

La « **résilience des territoires et des infrastructures** » comprend l’ensemble des questions liées à la capacité d’un territoire à anticiper tout type de perturbation (événement ponctuel ou conséquence d’une tendance), à agir pour en atténuer les effets ou en éviter l’apparition, à rebondir, à récupérer, à s’adapter et enfin à se transformer. **Elle inclut notamment les approches de la prévention des risques, de l’adaptation au changement climatique, de la gestion optimisée des infrastructures** et les complètent largement, en affirmant l’importance de la transformation comme principe clé d’une approche nécessairement globale et transversale. En cela, la notion de résilience est fortement imbriquée avec celles de transition écologique et de soutenabilité.

Pour en savoir plus : [La boussole de la résilience pour l’adaptation des territoires](#) élaborée par le Cerema

QUI PEUT CANDIDATER ET POUR QUELS PROJETS ?

Toutes les **startups et les PME françaises** qui proposent des **solutions innovantes** peuvent postuler. Les structures situées dans l'Union européenne avec une volonté d'implantation en France sont également éligibles.

Les projets proposés doivent être des **solutions innovantes ambitionnant de répondre de manière concrète et opérationnelle à l'enjeu de la résilience des territoires**. Ils doivent relever d'au moins un des six domaines d'activités du Cerema :



Sont attendus, par exemple, des projets contribuant à la résilience des territoires sur les sous-thématiques suivantes : l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques naturels, la gestion des infrastructures de transports, la gestion du littoral, la nature en ville, les démarches inspirées par la nature, les démarches énergie / climat, les mobilités et notamment les mobilités actives, les aménagements et quartiers sobres, l'économie circulaire, etc.

Les innovations peuvent être de toute nature : technique, non technique, etc., et doivent être portées exclusivement par des startups ou PME.

QUELS BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES LAURÉATES ?

Les entreprises lauréates pourront bénéficier gratuitement de l'accompagnement suivant pendant 12 mois :

- la mobilisation d'une expertise technique de référence par des experts ou des chercheurs du Cerema (approche au cas par cas dans la limite de 5 jours d'expertise) ;
- l'accès au réseau partenarial et institutionnel du Cerema :
 - mise en visibilité du projet ;
 - relais vers des partenaires susceptibles d'apporter un soutien complémentaire sur le plan technique, financier ou méthodologique ;
 - mise en relation avec des acteurs institutionnels pouvant être intéressés par les solutions proposées ;
 - mise en relation avec d'autres porteurs de projets ou partenaires, notamment dans le cadre de constitution de consortium.
- un accompagnement par les équipes d'Impulse Partners – la société assiste le Cerema dans le cadre de cet appel à projets – en étant intégrées dans l'écosystème Impulse Labs ;
- un accès aux ressources du Cerema à des conditions privilégiées.

QUEL CALENDRIER ?

- **1^{er} mars 2021** : lancement de l'appel à projets
- **Du 1^{er} mars 2021 au 30 avril 2021** : dépôt des dossiers de candidature
- **30 avril 2021** : clôture des candidatures
- **Mai 2021** : sélection des lauréats
- **Début juin 2021** : annonce des résultats
- **Mi-juin 2021** : début de l'accompagnement

CeremaLab est un dispositif dédié aux PME innovantes et aux startups développant des produits et services en lien avec les domaines d'activité du Cerema, pour accélérer leurs projets et augmenter leur impact sur les territoires.

Il s'inscrit dans l'objectif de Clim'adapt – l'institut Carnot du Cerema – d'accroître ses interactions de recherche partenariale bilatérale avec les entreprises de petite taille.

CeremaLab fait partie du réseau d'incubateurs Greentech Innovation du Ministère de la Transition écologique.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page web dédiée à cet appel à projets :

<https://www.cerema.fr/fr/ceremalab/aap-resilience-territoires-infrastructures>

CONTACT PRESSE

Luc MATHIS – Directeur délégué au numérique – 07 63 84 97 86 – presse@cerema.fr

www.cerema.fr



@CeremaCom



@Cerema